



Passage au numérique / Bruno Koné précise

<La Côte d'Ivoire n'est pas concernée par la date butoir du 17 juin 2015>



La Côte d'Ivoire a amorcé le grand virage de sa marche sereine vers l'émergence à l'horizon 2020. Depuis bientôt deux ans, le processus de migration vers la Télévision Numérique Terrestre a été mis en route par le gouvernement ivoirien. Le cadre institutionnel a été mis en place avec la création du Comité National de Migration vers la Télévision Numérique Terrestre (CNMTNT) présidé par le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, Daniel Kablan Duncan et dont le secrétariat exécutif est assuré par Jean-Philippe Kaboré, conseiller technique du ministre de la Communication, Mme Affoussiata Bamba-Lamine. «L'ambition de la Côte d'Ivoire est de faire en sorte que le bouquet TNT qui sera disponible, au plus tard le 17 juin 2015, ait un contenu qui soit attrayant et le mieux réalisé de toute l'Afrique», disait le ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication courant 2014 à Abidjan, lors de la 5ème édition du Forum sur la normalisation des télécommunications. Beaucoup d'actions ont été menées depuis lors. Le document stratégique de la migration vers la TNT a été remis au gouvernement. Le groupe de travail qui a élaboré cette stratégie a défini sept (7) étapes qui s'appuient sur le diagnostic de l'existant et l'analyse de l'environnement de l'audiovisuel en Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres de la proposition de normes et standards de la TNT, l'accès facile des ménages aux équipements de réception et l'identification des modes de financement du processus. Le groupe de travail a relevé dans son document, que le coût financier pour la migration s'élève à environ 32 milliards de francs CFA pour l'infrastructure, quand le coût social, lui, oscille autour de 25,7 milliards de FCFA. Mais, au regard de l'évolution de l'écosystème audiovisuel qui va connaître un bouleversement avec le passage à la TNT, la Côte d'Ivoire n'est pas concernée par la date du 17 juin 2015 fixée par l'Union Internationale des

Télécommunications (UIT), selon le ministre de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication, Bruno Nabagné Koné. Le porte-parole du gouvernement a fait cette annonce à l'ouverture de la 4ème conférence des présidents du Réseau francophone des régulateurs des médias, le lundi 15 juin 2015 à Abidjan.

L'état des lieux en Côte d'Ivoire et en Afrique.

«Pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire, je me dois de préciser que notre télévision diffuse en bande VHF et qu'a priori, nous ne sommes pas concernés par le basculement au 17 juin 2015 des télévisions diffusant en bande UHF. Pour autant, nous nous sommes fixés le pari d'entamer le basculement vers le numérique dès cette année, très probablement avant la fin de ce mois de juin, en même temps que nos voisins. Ce basculement en réalité anticipé, donnera à notre pays une avance importante par rapport au délai de migration de la bande VHF fixée à 2020, tout en lui permettant de profiter immédiatement des nombreux avantages de la diffusion numérique, surtout au moment où s'enclenche en Côte d'Ivoire, le processus de libéralisation du secteur de l'audiovisuel», précise le ministre Bruno Nabagné. Le processus de migration vers la TNT en Côte d'Ivoire est donc bien avancé. Mme Josiane Monteiro, chef du service communication du Comité National de Migration vers la Télévision Numérique Terrestre (CNMTNT) fait davantage de précisions: «Nous sommes dans un processus qui est certes long, mais nous avons bien avancé. Les éléments techniques sont déjà en place, le pylône d'Abobo est en train d'être équipé pour le numérique et très bientôt les Ivoiriens constateront ce basculement. Il ne suffit pas seulement d'installer des équipements, il faut aussi que les populations puissent recevoir les images avec les mêmes téléviseurs à tube cathodique ou autres. Mais elles doivent se munir d'un décodeur qui leur permettra de recevoir ces images numériques. Vu qu'il s'agit d'un nouvel élément dans notre écosystème, les populations devront se munir d'un décodeur et tout cela a un coût. Mais, on ne va pas du jour au lendemain imposer aux populations d'acheter un décodeur, il

faut les préparer. C'est dans ce sens qu'une campagne de communication va être lancée sous peu pour expliquer aux populations où elles devront se rendre pour acheter un décodeur... C'est tout un processus et on ne peut pas imposer aux gens, en ces temps de «sortie de crise», de changer d'équipements et d'habitudes. Nous laissons le temps au temps, d'autant plus que la Télévision numérique terrestre va avec un contenu. Ce sont de nouveaux programmes, de nouvelles chaînes... Mais, nous sommes bien avancés et contrairement aux autres pays et nous sommes techniquement prêts».

Une migration qui va de pair avec la libéralisation de l'espace audiovisuel ivoirien. La libéralisation de l'espace audiovisuel ivoirien a été annoncée de longue date. Ce processus est sur le point d'aboutir avec la migration vers la TNT, d'autant plus que la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a lancé des appels d'offres. Mme Monteiro se veut plus précise sur cette question : «Il y a une libéralisation de ces chaînes qui doit être faite, d'où le rôle important de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA). C'est un processus qui demande énormément de chamboulements dans le paysage tant économique que légal. Mais, nous ne pouvons pas imposer des choses aux populations alors qu'il y a des habitudes de consommation à modifier. Pour diffuser des chaînes sur une antenne, il faut des lois. Le processus de libéralisation est en cours, la HACA a lancé des appels d'offres. Donc, ce sont des choses qui s'emboîtent les unes après les autres. Mais, nous avons déjà passé la plus grosse étape, puisque nous avons déjà reçu les équipements. Nous sommes maintenant à l'étape dans laquelle il s'agit de proposer du contenu à diffuser aux populations. Nous attendons la libéralisation de l'espace audiovisuel, que les chaînes se mettent en place et après, nous pourrions diffuser. Le processus est bien engagé, nous en sommes très fiers. On ne peut plus parler de migration. Mais nous sommes déjà dans un processus de basculement. Et il faut que les populations se rassurent. Nous ne faisons que leur apporter quelque chose de bénéfique. C'est un plus. Voir des images et entendre des sons de meilleure qualité, que peut-on demander de plus ? On garde la même télé, on rajoute un petit décodeur et on a une meilleure qualité d'image et de son. En plus c'est la TNT, la Télévision numérique terrestre de Côte d'Ivoire. C'est tout cela le développement et cela va dans le sens de l'émergence. Cette migration ne coûtera absolument rien aux contribuables, à part le décodeur dont ils devront se munir. C'est un service qu'on leur offre. Une fois qu'ils ont le décodeur, ils ont droit à un certain nombre de chaînes gratuites, les autres pourront être payantes. Il y a des chaînes interactives, éducatives pour nos enfants, des chaînes de sport... et à long terme, nous envisageons 25 chaînes».

La RTI à l'heure de la révolution numérique. La

télévision ivoirienne n'est pas en reste de cette «révolution numérique». Les émissions de la RTI sont visibles dans bien de pays dans le monde et la TNT sera un atout supplémentaire. «La RTI est pratiquement visible dans de nombreux pays dans le monde. Mais certainement qu'il y a encore des pays qui ne reçoivent pas les images de la RTI. A partir du moment où on a accès à Internet, on peut regarder la RTI. Mais avec la TNT, la RTI sera visible partout dans le monde, parce que ce sera désormais la Télévision Numérique Terrestre. C'est un projet universel, puisque c'est l'Union Internationale des Télécommunications qui nous demande ce passage au numérique, de sorte que tout le monde entier soit au même niveau en matière de numérique, pour faciliter les échanges. C'est presque un passage obligatoire, c'est le prix à payer pour le développement», confie Mme Monteiro.

OLIVIER DION



Déploiement de la télévision numérique terrestre / Le test sur la ville d'Abidjan prévu le 17 juin, sera retardé. Le ministre de la Poste, des tic, Bruno Koné, en donne les raisons.

“ Nous devrions être en fin d’année à 65% de couverture du territoire ”



PHOTO D'ARCHIVES

Monsieur le ministre, nombre de pays africains devraient passer à la télévision numérique terrestre (Tnt) le 17 juin. Cette migration aura-t-elle lieu en Côte d'Ivoire ? La communauté des Etats membres des Nations unies, dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications (UIT), a effectivement décidé de l'obligation pour tous les Etats de libérer, avant le 17 juin, les bandes de fréquences jusque-là réservées à la diffusion de la télévision de type analogique en mode Uhf. La diffusion de la télévision en Côte d'Ivoire étant faite depuis toujours en bande Vhf, et la bande Uhf étant déjà libre, notre pays n'est pas soumis à cette obligation de basculement le 17 juin 2015. L'obligation de basculement de l'analogique au numérique pour un pays diffusant en bande Vhf ne sera effective qu'en 2020, ce qui nous laisse une marge relativement confortable.

Qu'est-ce qui a entravé cette transition ? Absolument rien. Notre pays a décidé d'aligner son basculement sur celui des pays diffusant en Uhf, ce qui est le cas pour la majorité des pays africains, pour ne pas subir des risques de brouillage à ses frontières et surtout pour permettre aux populations de profiter, dès à présent des nombreux avantages de la diffusion numérique. Nous avons prévu le lancement d'un test sur la ville d'Abidjan le 17 juin, mais il sera, pour diverses raisons, retardé de quelques semaines seulement; ce qui n'est pas du tout grave par rapport à un laps de temps qui court jusqu'en 2020. Je répète que nous n'avons aucune obligation de basculement à cette date et qu'il n'y a absolument aucun risque pour les populations ivoiriennes, y compris pour celles vivant aux frontières. Nous sommes, en réalité, en avance et comptons profiter de cette avance pour faire de ce projet de migration vers la Tnt l'un des mieux réalisés et l'un des plus attractifs en Afrique.

Quelles sont les avantages de la migration ? Ils sont nombreux ; la qualité de l'image et celle du son seront bien meilleures. L'interactivité permise entre le diffuseur et le consommateur permettra la commercialisation de services nouveaux à valeur ajoutée, telles la Vidéo On Demand (Vod) ou la télévision de rattrapage. Avec l'évolution technologique et l'avance prise par les pays développés, il sera de plus en plus difficile d'avoir du matériel ou des pièces de rechange d'équipements analogiques. D'où l'intérêt de basculer le plus rapidement possible. De mon point de vue, le plus gros avantage réside dans les possibilités d'élargissement de l'offre audiovisuelle, parce que là où l'on diffusait en analogique une seule chaîne par canal, on pourra désormais diffuser une dizaine de chaînes, en moyenne, selon qu'on est en haute ou en basse définition. Cela permettra, sans aucun doute, une activité culturelle et de production audiovisuelle plus importante, la création d'emplois nouveaux. Enfin, les fréquences libérées représentent le fameux dividende numérique pour les opérateurs du secteur des télécommunications...

Quelle est la prochaine échéance ? Lancer, courant juillet au plus tard, le projet pilote sur la Ville d'Abidjan. Ensuite, lancer le projet national qui consistera en la construction de 6 nouveaux émetteurs et en la réhabilitation et la mise à niveau des 29 anciens émetteurs de la Rti. Nous devrions être, en fin d'année, à 65% de couverture du territoire et en fin 2016, à 95% de couverture. En parallèle, nous évaluerons le niveau d'équipement des populations en téléviseurs compatibles (DVB-T2 et MPEG4) ou en décodeurs et ferons les ajustements nécessaires pour permettre d'arrêter la diffusion analogique fin 2018, au plus tard. En parallèle aussi, le processus de libéralisation sera conduit par le ministère de la Communication et la Haute autorité pour la communication audiovisuelle (Haca) pour permettre, à partir du début de l'année 2016, l'entrée progressive sur le marché de nouveaux acteurs en bouquets gratuits ou payants.

Qu'est-ce qui est fait pour que le rendez-vous à venir soit tenu ? Nous sommes optimiste. Ce processus de migration est conduit avec la plus grande rigueur et suivi au plus haut niveau de l'Etat, le comité de pilotage étant présidé par le Premier ministre. Nous avons tiré les leçons du projet pilote conduit sur la ville d'Abidjan, ce qui devrait faciliter les choses pour le projet national qui est déjà assez bien lancé. Tous les sites techniques ont été expertisés en détail, les travaux à réaliser par site sont connus et valorisés, les discussions sur le modèle et le choix du partenaire de l'Etat dans la société de diffusion ont lieu en ce moment et une décision devrait être prise très vite. Puis suivront l'appel à candidatures et le choix de ce partenaire technique.

Un état des lieux du dispositif de la Côte d'Ivoire

pour réussir ce saut ? Nous avons la chance d'avoir une Stratégie de migration bien élaborée qui date de juin 2012 et qui prend en compte les aspects les plus sensibles d'un projet comme celui-ci (juridique, économique, financier, technique, organisationnel...). Des décisions importantes ont été prises à temps, notamment celle interdisant l'entrée sur le territoire national de téléviseurs analogiques ou non compatibles avec les spécifications techniques retenues en Côte d'Ivoire et dans les espaces Uemoa et Cedeao. Le secrétariat exécutif du comité de pilotage est désormais bien en place. Nous disposons d'une équipe technique de très bon niveau et nous sommes bien accompagnés par le groupe Tdf qui a une grande expérience dans la conduite de ce type de projets et qui assure la fonction de maître d'ouvrage associé (Moa) pour le compte de l'Etat.

DAVID YA



Réseau francophone des régulateurs des médias / La 4e conférence des présidents du Refram ouverte lundi à Abidjan, a pris fin hier mardi avec la conviction que tous les pays ne pourront pas respecter l'échéance du 17 juin pour le passage de l'analogique au numérique

La migration dans les autres pays est encore à la traîne



L'ensemble des délégués pose après la cérémonie de clôture de la 4e conférence des présidents du Refram. (PHOTO : HENRI BOUSSON)

Le jeudi 17 juin, conformément aux prescriptions de la convention de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le secteur de la communication et de l'audiovisuel devrait passer de l'analogie au numérique. Les travaux de la 4e conférence des présidents du Réseau francophone des régulateurs des médias, tenus les 15 et 16 juin à Abidjan, n'ont pas occulté ce sujet d'un enjeu majeur dans les pays, notamment ceux du continent africain. Une session a été consacrée à cette problématique, concernant le bilan du processus de transition numérique dans les pays membres du Refram. En effet, au terme des échanges, « il ressort, dans l'ensemble, qu'en dehors du Maroc qui connaît une avancée notable en matière de diffusion en Tnt, avec la constitution de deux multiplex, le processus de migration dans les autres pays est encore à la traîne », selon le rapport final qui a sanctionné les assises. Les raisons invoquées pour justifier la non tenue de l'échéance du 17 juin sont liées, soit « aux coups d'arrêt du processus du fait des contingences sociopolitiques du pays, soit se résumant à la seule mise en place des comités nationaux de transition numérique ou à la définition des normes de diffusion et de compression ». Les raisons financières ne, cependant, sont pas à écarter, vu la faiblesse des

disponibilités financières des Etats dans l'acquisition des équipements appropriés. La Conférence a donc encouragé les pays à s'inscrire dans la dynamique vers la transition numérique.

La présidence échoit à la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, les délégués des différents pays membres du Refram ont accordé leur confiance au président de la Haute autorité de la communication audiovisuelle de Côte d'Ivoire, Ibrahim Sy Savané, en le portant à la tête du Réseau pour un mandat de deux ans. Une feuille de route a donc été établie, portant sur plusieurs points que le Réseau devra mettre en oeuvre. Ainsi, il a été recommandé des réflexions sur l'avenir des médias audiovisuels de service public face aux évolutions dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, marqué par la diversité des supports de communication et par la forte concurrence sur le contenu et les sources de financement, essentiellement constituées des ressources publicitaires. De plus, les régulateurs se sont préoccupés de l'accès équitable aux médias de service public « dans un contexte où les différents acteurs, politiques ou de la société civile exigent l'observation stricte des règles d'accès équitable aux médias de service public ». Des actions concertées sont donc nécessaires pour mieux réguler ces médias. La conférence a également insisté sur l'impact du numérique sur la production et la diffusion audiovisuelles. Car le traitement des sons et des images et le monde de la production audiovisuelle sont en plein mouvement. De sorte que la maîtrise de l'impact du numérique s'impose au régulateur, s'il veut anticiper ces changements du secteur. Il va sans dire que les droits d'auteur, notamment avec l'avènement du numérique, constituent un enjeu de taille. Dans la mesure où le régulateur du secteur des médias doit veiller à la

protection des œuvres de l'esprit qui concourent à l'enrichissement et à la diversification des contenus des services de médias audiovisuels. La question de la conservation des archives audiovisuelles, témoins de l'histoire des nations, a été au centre des débats. Et les régulateurs, convaincus que les archives constituent la seconde économie des médias audiovisuels, ont recommandé le partage d'expériences et de bonnes pratiques en la matière. En attendant la déclinaison des axes prioritaires de cette feuille de route en activités, tous les délégués se sont félicités de la bonne organisation des assises d'Abidjan.

GERMAINE BONI

TRANSITION VERS LE TOUT NUMERIQUE

Le Sénégal est fin prêt, selon Mamadou Baal



audiovisuel, cela devrait aller vite, c'est une question de quelques mois, dit-il. D'ici à la fin du mois de juin le gros lot des décodeurs sera disponible et accessible où que l'on soit au Sénégal. Et ce décodeur subventionné par l'Etat qui sera vendu à 10000 F Cfa, ne pourra être utilisé dans aucun pays de la sous région autre que le Sénégal. Il est sécurisé parce que comportant des fonctionnalités uniques en son genre, avance l'expert Précisons, dans le cadre de cette transition, le CONTAN a rencontré hier, mardi les éditeurs de télévisions. Plusieurs patrons de télé ont pris part à la rencontre parmi lesquels Sidy Lamine Niasse de Walfadjri, Mamadou Ibra Kane du Groupe Futurs médias, des représentants de la Rts, de Sen Tv, entre autres.

IBRAHIMA DIALLO

Le Sénégal est fin prêt, c'est le seul pays en Afrique francophone à être aussi en avant, selon Mamadou Baal, expert en audiovisuel, membre du Comité national de transition vers le numérique (Contan) D'ailleurs, en Afrique ils sont 17 pays à engager le processus, mais à des degrés différents. A ce jour, seul le Rwanda est totalement prêt. Le Kenya, la Namibie, l'Afrique du Sud aussi ont fait des progrès remarquables, affirme-t-il dans l'entretien qu'il nous accordé. Mais le schéma du Sénégal est unique en son genre en ce sens qu'il y a un seul diffuseur, soutient l'expert en audiovisuel. C'est pourquoi, il sert de model pour au moins 48 autres Etats africains qui ne sont pas encore en plein dans le processus. Par ailleurs, Mamadou Baal, souligne qu'en dehors de Dakar qui est la tête, il est prévu 25 autres émetteurs à installer à travers tout le pays. Et, rassure l'expert



AMADOU DIOP EXPERT DU CONTAN SUR LA TRANSITION VERS LA PRIORITÉ NUMÉRIQUE

«Les ménages vont continuer à recevoir le signal analogique»

AMADOU DIOP
EXPERT DU CONTAN SUR LA TRANSITION
VERS LA PRIORITE NUMERIQUE
«Les ménages vont continuer à recevoir le signal analogique»



LIRE EN PAGE 4

Le Sénégal est en plein dans la transition vers le numérique qui devient une priorité sur l'analogie depuis ce jour, 17 juin 2015. Les ménages vont continuer à recevoir l'image analogique, le temps de disposer de décodeurs pour tous les postes téléviseurs. Le passage sera progressif. Amadou Diop, expert du Comité national de transition vers le numérique (CONTAN) apporte dans cet entretien des éclairages sur ce processus national, la manière dont ce passage va se faire, le coût pour les utilisateurs, ce qui va changer (la question du contenu), etc...Basculement, passage ou transition vers le tout numérique: quel est le terme approprié ? Le terme transition est plus approprié, c'est-à-dire c'est le signal numérique qui

est prioritaire sur celui analogique à partir d'aujourd'hui. On bascule d'une priorité à une autre priorité. Il faut tout d'abord savoir que le signal analogique va cohabiter avec le signal numérique pendant toute la période de simulcast, un passage, est une question qui va se gérer dans le temps. Et on sait aussi qu'aujourd'hui il faut laisser le temps aux populations et aux citoyens de pouvoir acquérir leur décodeur. Au vu de la masse à couvrir, force est de constater qu'il y a un million, voire 200 mille foyers à équiper, on peut estimer qu'il faudrait entre six et huit mois pour le faire. Le Sénégal est au rendez-vous de la transition parce qu'on a entamé le simulcast. Le signal est disponible dans la région de Dakar, de Thiès et à Kaolack et Diourbel. Et pour ce qui est de la partie équipement de réception, il va falloir monter ce réseau de distribution de manière à se rapprocher des populations pour régler la question de proximité pour l'achat des décodeurs.

Les décodeurs sont-ils disponibles et à quel prix ?

Nous avons lancé la période de test. Nous avons des décodeurs qui sont aujourd'hui distribués un peu partout dans toutes les couches de la population pour la phase test. Les décodeurs seront disponibles en fonction de l'avancée du déploiement. Donc pour les 60% de la population, aujourd'hui je pense que nous pourrions répondre à la demande graduellement.

Où en êtes-vous avec la société de gestion à mettre en place pour piloter tout le dispositif ?

Toutes les réflexions concernant le cadrage juridique ont été menées et partagées avec les autorités compétentes. Au terme de cet exercice, la société de gestion devrait être mise en place, ainsi que tous les éléments qui accompagnent le dispositif. Nous attendons le retour de l'autorité et nous pensons que d'ici les trois mois à venir la société de gestion sera bien en place et pourra notamment commencer à interagir avec l'ensemble des éditeurs.

Qu'en est-il des droits de passage ? Ce matin (hier

mardi-ndlr), nous avons une rencontre avec les éditeurs audiovisuels. Nous avons échangé sur les principes concernant le model économique à avoir dans l'intérêt de tous. Entre autres, la question concernant le droit de passage, de redevance, a été soulevée. Les discussions vont se poursuivre pour trouver un consensus qui permettra, entre autres, d'alléger certainement les charges des éditeurs et surtout de garantir la pérennité de cette société de gestion. Nous sommes en train de travailler sur les différents cas de figures, les possibilités qu'ils auront et surtout les services qu'ils pourront mettre à disposition des usagers de telle sorte à pouvoir générer des ressources et améliorer la qualité de service. Toute transformation interpelle des changements et il faut des réformes pour l'accompagner. On est en train de travailler pour faire valider les textes qui vont permettre d'organiser le secteur et en principe, permettre de trouver une solution ou un consensus aux différents problèmes qui se posent ou qui pourront se poser. Donc, sur ces aspects juridiques nous avons bien anticipé et nous essayons d'apporter des réponses idoines de telle sorte que ça soit digeste pour tout le monde. Les changements, effectivement, sont là, tout comme les réformes qui doivent les accompagner.

Plusieurs schémas ont été proposés pour ce qui est de la Société de gestion qui verra une participation du privé à 49%. Avez-vous discuté de ça lors de la réunion avec les éditeurs ? Dans la réunion, on a fait des propositions, aujourd'hui rien n'est figé. C'est vrai, la base de la discussion a été posée. Ce que le conseiller du Président, M. Aziz Mbaye a dit est un scénario possible, mais certainement pas le seul. On est dans une démarche participative, aujourd'hui, l'idée c'est de poser les bases de la discussion et d'entamer et d'aller en profondeur avec les éditeurs de télé pour pouvoir trouver et surtout avoir un accord consensuel sur les articulations de la géographie de la société de gestion.

L'autre défi à relever, c'est le contenu. Quid des télévisions qui ne seront pas aux normes ? Je ne peux pas vous répondre à la place des qui ne seront pas aux normes. Tout ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, on a l'opportunité de choisir quel type de télé on veut au Sénégal. Si nous voulons 60% de contenu sénégalais, africain ou si on veut aller à 70% de contenu brésilien de l'Amérique du Sud ou bien si on veut des télévisions culturelles etc... Je crois qu'avec ce projet là, c'est le moment d'aplanir tout ça et revoir un peu comment protéger nos enfants à travers les programmes ou la signalétique et en faire une obligation pour les télévisions. Et aussi de voir comment accompagner l'industrie pour générer des ressources supplémentaires. Avec le passage au numérique, entre autres perspectives, les éditeurs de télévision pourront concentrer leur effort sur la production et la création de contenu... qui est leur cœur de métier et toutes les questions liées au transport de leur

signal désormais par la société de gestion. Et donc la qualité de la production va définir leur audience. C'est sur ça que les télévisions vont travailler pour se différencier. Il faudrait peut-être que l'Etat accompagne la production audiovisuelle de telle sorte qu'on soit dans les standards internationaux.

Tout cela nécessite un accompagnement de l'Etat, n'est-ce pas ? Il y a déjà un accompagnement, le programme de montée en capacité. Aujourd'hui, on a prévu un programme de formation sur les services surtout. Entre autres, on parle de l'archivage, et d'autres services nouveaux. Il y a un programme de formation pour les accompagner et de montée en compétence des techniciens et des éditeurs en général. Dans ce cadre, le CONTAN a prévu un programme de formation pour les accompagner. Je pense qu'il y a des choses à faire au niveau de l'organisation pour qu'ils parviennent à générer des revenus, parce que si on regarde le marché publicitaire, c'est entre 3 et 5 milliards de revenus annuels. On a une quinzaine de télévisions qui se partagent ce marché. Ça ne peut pas être la seule source de revenu pour les télévisions. Donc ils ont besoin de relais de croissance, peut-être que le numérique va aider dans ce sens.

IBRAHIMA DIALLO

LE DECODEUR TNT ET SES MULTIPLES FONCTIONS C'est à 10 000 francs

Subventionnés par l'Etat du Sénégal à hauteur de 15 milliards de francs, les décodeurs commercialisés par le Groupe Excaf qui a gagné le marché de la Tnt se vendent à 10 mille francs l'unité. Ils seront disponibles après le lancement. Pour capter les signaux des télévisions, il est indispensable d'en disposer. Mais pas n'importe lequel. Il s'agit du «décodeur estampillé Tnt» ou La fonctionnalité principale est de décrypter tous les signaux pour ensuite les adapter. C'est aussi un convertisseur numérique avec un modem pour l'accès à internet. Il est muni d'un port Usb. Le décodeur Tnt permet d'avoir une visibilité des chaînes en liste ou sous forme de mosaïque interactive avec possibilité de consulter d'autres chaînes en live. Il comprend un guide des programmes pour enrichir la visibilité sur le programme des chaînes. Le décodeur estampillé Excaf offre un accès à certains services : la partie directe, la vidéothèque (pour consulter le dernier journal ou émission, avec une possibilité de monnayer le contenu) ainsi que le net. Le décodeur modèle Excaf offre plusieurs fonctionnalités avec notamment la possibilité de regarder une chaîne et en même temps enregistrer une autre émission en cours dans une autre télé. Le Tafakari ou appareil pour apprendre à lire ou à écrire, la consultations des bulletins météo, horoscope, equidia, sont, entre autres, les fonctionnalités de l'équipement. «C'est une nouvelle économie pour permettre aux sociétés d'augmenter leur convergence et d'avoir des ressources additionnelles», explique Sidy Diagne, directeur général du groupe Excaf.

Pour couronner le tout, il existe une plateforme Vod pour vendre une nouvelle série et offrir des ressources additionnelles aux télévisions. Avec le numérique, la télé est en même temps un outil d'information mais aussi de communication.

Le plan d'Excaf pour recouvrer ses 40 milliards

Excaf a fait un investissement propre de 40 milliards. Il n'a rien reçu de l'Etat du Sénégal. C'est pourquoi il a été instauré, entre les deux parties prenantes, un système pour avoir un retour sur investissement. En effet, Excaf a été choisi par appel d'offres pour construire l'infrastructure Tnt pour le compte de l'Etat

du Sénégal. En retour, il bénéficie d'une conception d'une durée de cinq ans renouvelables une seule fois pour la commercialisation de chaînes payantes. Ainsi, les quatre fréquences disponibles sont partagées entre le bouquet des 19 chaînes nationales non payantes (deux fréquences) et le bouquet des 40 chaînes payantes (deux fréquences). C'est de cette manière qu'Excaf va avoir un retour sur son investissement de 40 milliards de francs.

Auteur : N.C



Mamadou Latif Toungara (Président des producteurs audiovisuels) / L'horizon semble se dégager pour les producteurs audiovisuels ivoiriens avec l'organisation du Discop à Abidjan. Mamadou Latif Toungara, président des producteurs audiovisuels de Côte d'Ivoire livre dans cet entretien les retombées de ce marché pour le secteur.

“Notre secteur a besoin d'un mécanisme d'aide à la production”



Mamadou Latif Toungara invite les producteurs à rejoindre la conférence pour l'émergence du secteur de l'audiovisuel. Ph: DR.

Quel bilan la Conférence des producteurs audiovisuels de Côte d'Ivoire tire-t-il du premier Discop tenu à Abidjan du 2 au 4 juin ? Le Discop est un marché mondial de vente et d'achat de contenus de programmes audiovisuels. Les

producteurs ivoiriens ne pouvaient pas être absents à ce marché. Nous nous sommes tous inscrits dans la vision d'émergence du pays prônée par les autorités. Le secteur de la communication de l'audiovisuelle est un pilier pour faire avancer le pays vers cette émergence. En obtenant l'organisation de l'un des plus grands marchés du monde de l'audiovisuel, la Côte d'Ivoire prouve ainsi qu'elle est sur la bonne voie pour parvenir à l'émergence en 2020. Et, nous avons fait plus. Car grâce au ministère de la Communication, nous avons obtenu l'organisation chaque année du Discop à Abidjan. C'est déjà le premier constat. Ensuite, ce premier Discop nous donne beaucoup de satisfactions. Les ministères de la Communication et celui de la Culture et de la Francophonie ont apporté un appui conséquent aux producteurs afin de leur permettre d'être présent à ce marché international. A la veille de la libéralisation de l'espace audiovisuel, il était important de participer à un tel événement. Il était surtout important que les producteurs ivoiriens se positionnent sur ce marché. Cela pour dire à la seule chaîne publique de notre pays que nous avons des producteurs de contenus prêts à satisfaire leurs demandes. Nous avons enfin grâce à ce Discop établi plusieurs contacts avec des acheteurs et des producteurs pour des accords de coproduction. Des pays nous ont même félicité pour la parfaite organisation de la Conférence des producteurs audiovisuels de Côte d'Ivoire. Ils sont prêts à s'inspirer du modèle de la Cpac. Notre participation au Discop a donc été très significative. **Combien de producteurs ivoiriens ont participé au Discop-Abidjan ? Beaucoup se plaignaient par exemple de n'avoir pas été associé à l'événement ?** Le nombre n'est pas le plus important. La Cpac est la

faitière des producteurs de Côte d'Ivoire. La conférence représente tous les producteurs. Nous nous sommes battus pour avoir un stand. Il faut savoir qu'un stand au Discop coûte 4000 dollars, sans les frais d'habillage. Il y a aussi que chaque professionnel pour pouvoir avoir accès au marché doit payer la somme de 250.000 F cfa. A ces conditions tous les producteurs ne pouvaient pas rentrer. Mais le fait que leur faitière soit là avec les visuels des producteurs sur le stand commun était déjà quelque chose. On ne peut pas payer 250.000 F cfa pour chaque membre de notre organisation. Cette méthode est le fruit d'un partenariat entre le ministère de la Culture, de la Communication et la Cpac. Donc, ceux qui se plaignent n'avaient peut être pas l'information sur la présence de leur faitière. Où ils pouvaient déposer ce qu'ils avaient à vendre. Est-ce que le fait que le stand soit à 4000 dollars et le badge d'accès à 250.000 F cfa n'a pas constitué un blocage pour une plus grande participation des producteurs ivoiriens ? Le Discop est un marché international de professionnels. En Côte d'Ivoire, nous ne devons pas nous amuser avec le professionnalisme. Le marché n'a pas été fait pour ceux qui n'ont pas le minimum pour exercer ce métier. Le Discop est fait pour ceux qui ont les moyens de produire, de vendre et d'acheter. Les grandes chaînes comme TF1, la Voix de l'Amérique, Canal +, le Groupe Lagardère, Orange Studio et les autres grands groupes ne viennent pas en tourisme. Ils étaient en Côte d'Ivoire pour acheter nos produits. Il faut se donner les moyens pour participer au marché. Au Cpac, nous avons pu avoir 4000 dollars grâce à l'appui des deux ministères, celui de la Culture et de la Communication. Peut être que si nous n'avions pas eu cet appui, nous n'aurions pas pu participer au Discop. Nous avons assumé une partie des dépenses. Il y a d'autres marchés plus chers que le Discop.

Est ce que les producteurs ont assuré au niveau des propositions de contenus ? Sont-ils parvenus à vendre leurs productions ? Au niveau des contenus, nous sommes au stade du balbutiement. Il y a eu des productions. Mais, il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous allons améliorer tout cela avant les prochaines éditions. Nous revenons de loin. Nous n'avions pas de statut en tant que producteurs. La Haute autorité de la communication audiovisuelle (Haca) est en train de combler ce vide. La Haca a pu bâtir un statut du producteur que le gouvernement va sans doute promulguer dans les prochains mois. Ce handicap a longtemps empêché l'aide aux producteurs qui ne peuvent pas ainsi réunir des fonds pour financer leurs films. Pour la réalisation d'une œuvre audiovisuelle, il faut réunir à la fois les moyens financiers, artistiques et techniques pour produire. Les producteurs doivent donc donner de l'assurance aux coproducteurs, les acteurs, aux banques. Il faut savoir qu'un producteur est un opérateur économique. Nous devons aller vers une industrie de production de programmes pour évitera

les productions en solo. Notre secteur a besoin d'un mécanisme d'aide à la production, à la promotion et à la diffusion de nos œuvres.

Quel sont les prochains défis auxquels les producteurs devront faire face pour relancer le secteur ? Nous nous préparons déjà pour le Discop à Johannesburg prévu en novembre. Beaucoup de producteurs savent désormais que la conférence peut les aider à vendre leurs productions. Il ne suffit pas de produire. Il faut y ajouter de la qualité. Nous pourrions, avec l'aide de nos ministères, participer à toutes les grandes rencontres sur le secteur de l'audiovisuel.

FOFANA ALI



Télévision ivoirienne

StarKarakoé out, StarLive arrive , Siriki Sil , Christelle et Marcellin parlent

Considérée comme l'un des moments phares des vacances sur la première chaîne de télévision de la Radiodiffusion ivoirienne (RTI1) , l'émission StarKarakoé change de contenu et devient "StarLive". « Nous avons rebaptisé l'émission Starlive, parce que lors des dernières émissions , il n'y avait plus de Karaoké. Si vous aviez bien suivi par exemple, les trois dernières émissions, vous aviez sans doute constaté que l'aspect Karaoké avait disparu. Les concurrents jouaient tous en "live". Maintenant, pour coller le contenu à la réalité, nous avons décidé d'appeler l'émission "Starlive" », a précisé lundi 15 juin 2015, à Abidjan, Koné Siriki Sil, le Directeur de la Production de la chaîne de télévision. Il a par ailleurs donné les raisons du choix de Marcellin Govoei , comme animateur de cette émission qui était antérieurement pilotée par Christelle Mélédj : " Notre choix s'est porté sur Marcellin Govoei pour animer l'émission parce que nous avons voulu un nouveau visage à coller à l'émission , à la suite du contenu et du nom qui sont nouveaux, et qui changent . Nous changeons l'équipe de production, le contenu et d'animateur ». De son côté Marcellin Govoei de son côté n'a pas voulu en dire plus : «Je vous prie de vous en tenir à ce que Koné Siriki Sil vous a dit. (...) Je n'étais pas là, j'étais à Paris. (...) Je ne veux pas parler tant que je ne suis pas encore à l'antenne ». Coupant court à toute spéculation et polémique, Christelle Mélédj qui revient d'un congé de maternité, a dit : « Je suis une professionnelle ». "Starlive" démarre officiellement sur les antennes de la chaîne le 13 juillet prochain. La finale est prévue pour le 11 septembre 2015. L'équipe de production est en phase de présélection actuellement, à l'intérieur du pays.

Auteur : N.C



Benkirane a-t-il le droit de déposer une plainte à la HACA ?



au sein du conseil de gouvernement. Le porte-parole du gouvernement estime, lui, que la démarche est saine et attend la décision de l'instance.

TAHAR ABOU EL FARAH

Il ne peut demander qu'un avis, contrairement aux partis, syndicats et ONG. Lundi 4 juin, le chef du gouvernement, sur incitation du ministre de la communication, a adressé une plainte à la HACA contre la chaîne 2M pour avoir diffusé un spectacle de Mawazine. Le cabinet du ministre et ce qui est communément appelé «les brigades du PJD sur internet» ont mis un point d'honneur à diffuser le plus largement possible le contenu de cette missive. Maintenant que les esprits se sont un peu apaisés, une question se pose: le chef du gouvernement a-t-il le droit d'adresser une plainte à cette instance ? Deux anciens sages (membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel), Naïm Kamal et Ilyas Omari, affirment que le texte instituant la HACA est clair : le chef du gouvernement ne peut que demander son avis. En effet, le dahir 1-02-212 portant création de la HACA autorise le Conseil supérieur à donner avis «au Parlement et au gouvernement sur toute question dont il serait saisi par le chef du gouvernement ou les présidents des Chambres du Parlement et relative au secteur de la communication audiovisuelle». Il n'est mentionné nulle part dans cet article ni plaintes ni sanctions. Ceux habilités à déposer plainte sont les organisations politiques et syndicales et les associations reconnues d'utilité publique. Le chef du gouvernement n'a donc pas qualité pour ce faire. Il n'a pas non plus qualité pour dicter ou suggérer les sanctions à infliger à la chaîne. Cela, d'une part.

D'autre part, le contenu de la missive ne devait pas être rendu public dans l'objectif de faire pression sur cette instance d'arbitrage. Comme c'est un acte qui engage le chef du gouvernement et donc tout le gouvernement, l'initiative devait être discutée et prise